

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2701

7 novembre 2011

SOMMAIRE

AAE Railcar Sàrl	129647	Immo Nam Sàrl	129616
Action Health S.A.	129648	IRADO Funding S.à r.l.	129618
Agana S.A.	129646	Iris Fund SICAV-FIS	129617
Agence Kasel-Kieffer S.à r.l.	129637	Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	129617
Alexander J Davies	129636	Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	129617
Allygold Investment Company S.à r.l. ...	129637	Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.	129618
Ambolt Management S. à r. l.	129635	Jaggard S.A.	129618
Amer Sports Luxembourg S.à r.l.	129637	Jemco S.A.	129618
Aon Re Canada Holdings S.à r.l.	129637	Koza S.à r.l.	129619
Aon Services Luxembourg & Co S.C.A. ..	129638	Libertim Luxembourg S.A.	129619
ArcelorMittal WireSolutions	129638	Libertim Luxembourg S.A.	129619
Artra S.A.	129646	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	129647
Augustus International S.à r.l.	129646	Minerva Patents S.A.	129619
CGE Investments (No. 1) S.à r.l.	129602	Nahuko SA	129619
CRR Investments (No.1) S.à r.l.	129621	Nam S.à r.l.	129620
dictant S.à r.l.	129636	Nova Spirit Invest S.A.	129620
EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	129615	Red Lion International Management S.A.	
"Europe Commerce Refractory S.à r.l."		129620
.....	129635	Repco 23 S.A.	129620
"Europe Commerce Refractory S.à r.l."		Repco 24 S.A.	129621
.....	129637	Repco 25 S.A.	129621
EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l. ..	129602	Repco 27 S.A.	129634
EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l.		Repco 29 S.A.	129635
.....	129602	Repco 30 S.A.	129634
Exeter Business Centre Holdings S.à r.l.		Repco 35 S.A.	129635
.....	129638	Reybier Développement S.A.	129635
Expro Finance Luxembourg	129615	Silver Spring Funds	129636
Findexa Luxembourg S.à r.l.	129615	Thara S.à r.l.	129634
Flo S.A.	129616	Travinter S.A.	129636
G.R.S. Participations S.à r.l.	129616	Yum ! Restaurants International Manage-	
G.R.S. Participations S.à r.l.	129616	ment S.à r.l.	129620
G.R.S. Participations S.à r.l.	129616	Zina S.A.	129636
ILP Acquisitions S.à r.l.	129617		

EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.497.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2011.
Enrico Baldan
Gérant

Référence de publication: 2011133053/12.

(110153607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 118.694.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2011.
Enrico Baldan
Gérant

Référence de publication: 2011133054/12.

(110153608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

CGE Investments (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.445.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of August.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Cavenham Global Equities, a fund incorporated under the Laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O.Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Shedden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Islands,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva, on 26 August 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There hereby exists a «société à responsabilité limitée», a private limited liability company (the «Company»), governed by the present articles (the «Articles») and by Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law”).

Art. 2. The Company’s name is “CGE Investments (No. 1) S.à r.l.”

Art. 3. The object of the Company is to acquire interests in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, as well as with other business entities, the acquisition by purchase, subscription or otherwise and the disposition by sale, exchange or otherwise of shares, bonds, loans, securities and other securities of any kind, and possession, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold shares in other companies and do business through its branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/

or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Capital - Corporate units

Art. 7. The Company's issued capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros), represented by eleven thousand and five hundred (11,500) ordinary corporate units (the "Ordinary Corporate Units"), hundred (100) class A corporate units (the "Class A Corporate Units"), hundred (100) class B corporate units (the "Class B Corporate Units"), hundred (100) class C corporate units (the "Class C Corporate Units"), hundred (100) class D corporate units (the "Class D Corporate Units"), hundred (100) class E corporate units (the "Class E Corporate Units"), hundred (100) class F corporate units (the "Class F Corporate Units"), hundred (100) class G corporate units (the "Class G Corporate Units"), hundred (100) class H corporate units (the "Class H Corporate Units"), hundred (100) class I corporate units (the "Class I Corporate Units"), hundred (100) class J corporate units (the "Class J Corporate Units"), with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The amount of the capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any corporate unit in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any corporate unit which the Company may repurchase from its member(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the member(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below).

Art. 8. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has a number of votes equal to the number of corporate units he owns.

Art. 9. The corporate units are freely transferable among the members.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The corporate units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per corporate unit.

Art. 10. The Company shall to the extent and under the terms permitted by law, have power to redeem its own corporate units.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of members or of a decision of the sole member (as the case may be), which sets the term of their office. The manager(s) need not to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s). The board of managers may appoint a chairman among its members.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The manager(s) remuneration is determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the managers(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, removes and replaces any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint a chairman of the board. If a chairman is appointed, his or her vote shall be counted as any other vote by a manager and not as a casting vote (which would be decisive in the event of a tie). The Board may appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of the chairman or one category A manager and one category B manager.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

General meetings of members

Art. 14. In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

The holding of a members meeting is not compulsory as long as the member's number does not exceed twenty-five (25). In such case, the text of the written resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

If the member's number exceeds twenty-five (25), the decisions of the members are taken by meetings of the members. In such a case an annual general meeting shall be held in Luxembourg within six (6) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of members may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of members are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by members representing more than the half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least eight (8) days before the meeting. If the entire capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be member.

Each member may participate in general meetings of members.

Decisions of the general meetings of members or taken by written resolutions are valid in so far as they are adopted by members representing more than the half of the capital of the Company.

If this majority is not reached at a first meeting or first written resolution, the members shall immediately be convened or consulted by registered letter to a second time and decisions will be taken at the majority of the votes cast whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of members, at a majority of members representing at least three-quarters of the capital of the Company and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued capital of the Company.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and on 31 December of each year.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 18. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the member's number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of members.

Supervision of the company

Art. 19. If the member's number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be member(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following his appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the members or of the sole member (as the case may be) until the approval of the annual accounts of the relevant period by the members.

Where the thresholds of the law dated 19th December 2002 (relating inter alia to the Trade and Companies' Register) are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the members amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

From the annual net profit of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be compulsory as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal value of the issued capital of the Company. For the avoidance of doubt, the annual net profit shall be determined, and distributions on corporate units shall be made as a consequence, in due consideration of any interest payment or other payments to be made on relevant debt instruments issued by the Company from time to time.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of members or the sole member (as the case may be) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or premium in compliance with this article 20.

Distributions on corporate units may be made out of (i) current net profits (as shown in interim accounts as of the date of distribution or repurchase and cancellation of an entire class of corporate units), (ii) profits carried forward with respect to the respective class of corporate units from relevant previous financial year(s), (iii) premium attached to the corporate units of the class of corporate units, (iv) free reserves and (v) all other distributable sums (the "Distribution Amounts"). In any relevant financial year in which or in relation to which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from the Distribution Amounts, the amount allocated to this effect shall be distributed as described below.

Each class of corporate unit shall be entitled to receive such portion of the Distribution Amounts of a given financial year as set out below:

- with respect to the financial year 2011 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class A Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2011, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2012 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class B Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2012, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2013 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class C Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2013, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2014 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class D Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2014, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2015 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class E Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2015, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2016 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class F Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2016, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2017 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class G Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2017, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2018 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class H Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2018, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2019 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class I Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2019, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2020 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class J Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2020, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

If a class of corporate units entitling to dividend distributions of more than one (1) percent of their nominal value in a given year has not been repurchased and cancelled within the relevant financial year referred to above, or if there are no Distribution Amounts available for advance payments of dividends during that given financial year, that class of ordinary corporate units shall, for purposes of this article 20, be referred to as a «Non-Repurchased Class of Corporate Units».

The dividends may be paid in any currency selected by the board of managers of the Company or the sole manager (as the case may be) at the time and place fixed by the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article 20, the members of the Company, or the sole member (as the case may be), upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law, or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional measures

Art. 25. Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) corporate units have been entirely subscribed by Cavenham Global Equities named above, and fully paid-up in through a contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the Sole Member:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at five (5).
2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Luce Gendry, born on July 8, 1949, in Perpignan (France), residing personally at 3 bis square Lamartine, 75116 Paris (France), as manager of A category;
 - Mr Constantin Papadimitriou, born on August 22, 1960, in Plan les Ouates (Switzerland), residing professionally at 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Geneva 3 (Switzerland), as manager of A category;
 - Mr David Cowling, born on November 22, 1967, in Harare (Zimbabwe), residing professionally at 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Geneva 3 (Switzerland), as manager of A category;
 - Mrs Stephanie Dawson, born on April 24, 1980, in Havering (United Kingdom), residing professionally at 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Geneva 3 (Switzerland), as manager of A category;
 - Mr Niko Laine, born on May 23, 1980 in Vantaa (Finland), residing professionally at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as manager of B category.
3. The registered office of the Company is set at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Cavenham Global Equities, un fond d'investissement soumis à la loi des Iles Caïman ayant son siège social au P.O.Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Shedden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Island,

Ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 26 août 2011.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «CGE Investments (No. 1) S.à r.l.»

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des billets, obligations et débetures et toute sorte de dette et/ou titres. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, le produit de tout emprunt et/ou des problèmes de dette ou de titres de capital à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre entreprise et la société peut également donner des garanties et gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder la sécurité sur l'ensemble ou sur certains de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice de toute autre compagnie ou personne, dans chaque cas, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut généralement employer des techniques et instruments relatifs à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la société contre le crédit, de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut généralement effectuer toutes les opérations et transactions, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par décision des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par onze mille cinq cent (11.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent (100) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de classe A"), cent (100) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), cent (100) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C"), cent (100) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de classe D"), cent (100) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de classe E"), cent (100) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de classe F"), cent (100) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de classe G"), cent (100) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de classe H"), cent (100) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de classe I"), cent (100) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de classe J"), d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

En plus de capital émis, il peut être créé une prime émission à laquelle toute prime payée à raison d'une part sociale, en plus de sa valeur nominale, est transférée. Le montant de la prime peut être utilisé pour le paiement de toute part

sociale que la Société pourrait racheter aux associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour faire des distributions aux associé(s) sous la forme d'un dividende ou pour doter la Réserve Légale (terme défini ci-après).

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliquent.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 10. Dans les limites de la loi, la Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat est décidé par une résolution des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cet égard.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas), laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le conseil de gérance peut désigner un président parmi ses membres.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en qualité de gérant de catégorie A ou en qualité de gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

La rémunération du/des gérants est/sont fixée(s) par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérants(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou de son associé unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, révoquer et remplacer n'importe quel manager.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à aux associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans le respect des dispositions de ces Statuts.

La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps à autre, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président du conseil. Si un président est nommé, son vote sera compté comme n'importe quel autre vote d'un gérant et non comme une voix prépondérante (qui serait décisive en cas d'égalité de voix). Le conseil de gérance peut désigner un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de n'importe quel gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être adressées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation doit spécifier l'heure et le lieu de la réunion et préciser l'ordre du jour de la dite réunion.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés dans un calendrier précédemment adopté par une décision du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou un autre, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputé équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants participant à la réunion ou dûment représentés, pourvu qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal qui pourrait être produit en justice ou autrement, devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les documents circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président ou la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Comme simple(s) mandataire(s), il(s) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée Générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Une résolution écrite, approuvée unanimement, peut être adoptée à n'importe quel moment, sans avis préalable.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doit être faite conformément à la Loi et doit être adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou de la première présentation de la résolution écrite, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée générale ou consultés, par lettre recommandée, et les résolutions sont adoptées à la majorité des votes émis quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société

et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des actifs de la Société et de toutes ses dettes, ainsi qu'un compte de profits et pertes et des notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de la loi du 19 Décembre 2002 (relative entre autre au Registre de Commerce et des Sociétés) sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises pourront être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décideront des termes et conditions de leur(s) mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net annuel de la Société au moins cinq pour cent (5%) doivent chaque année être affectés à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que de cette Réserve Légale représente dix pour cent (10%) de la valeur nominale du capital émis par la Société. Pour lever tout doute, le bénéfice net annuel est déterminé, et les distributions à raison des parts sociales doivent être faites en conséquence, en tenant dûment compte de tout paiement d'intérêts ou des autres paiements à faire sur les instruments de dette qui ont pu être émis par la Société de temps à autre.

Après dotation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon les cas) déterminent la façon dont il sera disposé du solde du bénéfice net annuel, en allouant tout ou partie du solde à une réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices antérieurement réalisés, les réserves distribuables ou primes d'émission en conformité avec cet article 20.

Les distributions à raison des parts sociales peuvent être tirées (i) du bénéfice net en cours (comme indiqué dans les comptes intermédiaires établis à la date de la distribution ou du rachat et de l'annulation de toute une classe de parts sociales), (ii) des bénéfices reportés de(s) exercice précédent(s) pertinents en relation avec la classe de parts sociales en cause (iii) de la prime d'émission attachée aux parts sociales de la classe de parts sociales, (iv) des réserves libres et (v) tous les autres sommes distribuables (le «Montant de Distribution»). Pour tout exercice financier donné au cours duquel ou au titre duquel la Société décide de procéder à des distributions de dividendes tirés du Montant de Distribution, le montant alloué à cet effet doit être distribué comme décrit ci-dessous.

Chaque classe de parts sociales est en droit de recevoir la partie du Montant de Distribution d'un exercice donné comme indiqué ci-dessous:

- À l'égard de l'exercice 2011 et chaque dixième année financière par la suite (ou pour toute période plus courte telle qu'à la lumière des précédentes annulations des classes de parts sociales, chaque classe de parts sociales donne droit aux bénéficiaires d'une année financière différente), les détenteurs des Parts Sociales de Classe A sont en droit de recevoir le solde du Montant de Distribution après que les détenteurs de toutes les autres classes de parts sociales en circulation, y compris le cas échéant la/les Classe(s) de Parts Sociales Non Rachetée(s) (tel que défini ci-après), ont reçu, sur les montants des distributions relatives à l'exercice 2011, un dividende équivalent à un (1) pour cent de la valeur nominale des classes de parts sociales qu'ils détiennent;

y compris le cas échéant la/les Classe(s) de Parts Sociales Non Rachetée(s) (tel que défini ci-après), ont reçu, sur les montants des distributions relatives à l'exercice 2020, un dividende équivalent à un (1) pour cent de la valeur nominale des classes de parts sociales qu'ils détiennent.

Si une classe de parts sociales donnant droit à des distributions de dividende de plus de un (1) pour cent de leur valeur nominale pour une année donnée n'a pas été rachetée et annulée dans l'exercice social donné visé ci-dessus, ou si il n'y a pas de Montant de Distribution disponible pour des paiements anticipés de dividendes au cours de ce exercice social donné, cette classe de parts sociales est, pour les besoins de cet article 20, considérée comme un «Classe de Parts Sociales Non Rachetée».

Les dividendes peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil de gérance de la Société ou le gérant unique (selon le cas) à la date et au lieu fixés par le conseil de gérant ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Art. 25. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libération - Apports

Les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ont toutes été souscrites par la fond Cavenham Global Equities, ci-dessus nommé, et entièrement libérées par le biais d'un apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.500 EUR (mille cinq cent euros).

Décisions de l'associé unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social émis a adopté les décisions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à cinq (5).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Luce Gendry, née le 8 juillet 1949, à Perpignan (France), ayant son domicile privé au 3 bis square Lamartine, 75116 Paris (France), comme gérant de catégorie A;
 - Monsieur Constantin Papadimitriou, né le 22 août 1960, à Plan les Ouates (Suisse), résidant professionnellement au 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Genève 3 (Suisse), comme gérant de catégorie A;
 - Monsieur David Cowling, né le 22 novembre 1967, à Harare (Zimbabwe), résidant professionnellement au 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Genève 3 (Suisse), comme gérant de catégorie A;
 - Madame Stephanie Dawson, née le 24 avril 1980, à Havering (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Genève 3 (Suisse), comme gérant de catégorie A;
 - Monsieur Niko Laine, né le 23 mai 1980 à Vantaa (Finlande), résidant professionnellement au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

3. Le siège social de la Société est établi au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011129817/716.

(110149882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Expro Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.462.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Expro Finance Luxembourg
Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011133055/15.

(110153345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.550.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2011.

EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Carl Speecke / M.C.J. Weijermans

Domiciliation Agent

Référence de publication: 2011133056/15.

(110153334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Findexa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 68.769.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.546.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, Eniro AB ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133059/13.

(110153571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Flo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.987.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133061/10.

(110152991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

G.R.S. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 144.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011133063/12.

(110153236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

G.R.S. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 144.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011133064/12.

(110153238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Immo Nam Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 109.590.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011133073/10.

(110153222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

G.R.S. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 144.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011133065/12.

(110153240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

ILP Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.755.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Septembre 2011.

ILP Acquisitions S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011133072/13.

(110153221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Iris Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère conforme
Pour IRIS FUND SICAV-FIS
TMF Compliance (Luxembourg) SA
Signature

Référence de publication: 2011133079/14.

(110153553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.
R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Pour JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG II S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2011133082/15.

(110153339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.
R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.
Pour *JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG S.à r.l.*
Manacor (Luxembourg) S.A.
Fabrice Rota / M.C.J. Weijermans

Référence de publication: 2011133083/14.

(110153343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 61.732.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.
Pour *JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG S.à r.l.*
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2011133084/15.

(110153337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

IRADO Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.836.

Le bilan au 16 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011133077/10.

(110153255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Jaggard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.557.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133085/10.

(110152989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Jemco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.825.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2011133086/11.

(110152963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Koza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 148.799.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011133088/10.

(110153213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Libertim Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.611.

Les Comptes annuels au 29 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2011.

Enrico Baldan.

Référence de publication: 2011133090/10.

(110153576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Libertim Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.611.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2011.

Enrico Baldan.

Référence de publication: 2011133091/10.

(110153585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Minerva Patents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133101/10.

(110153312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Nahuko SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.555.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011133102/14.

(110153330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Nam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 73.290.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011133105/10.

(110153219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Nova Spirit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.702.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133108/10.

(110153027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Red Lion International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.112.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mme Nathalie WEBER-FRISCH.

Référence de publication: 2011133112/10.

(110153066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.426.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/11/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Yum! Restaurants International Management S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2011133173/14.

(110153346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

RepcO 23 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.186.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133128/10.

(110153498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

RepcO 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.187.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133130/10.

(110153488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

RepcO 25 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.188.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133132/10.

(110153366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

CRR Investments (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.442.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of August.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Cavenham Real Return, a fund incorporated under the Laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O.Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Shedden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Islands,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva, on 26 August 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There hereby exists a «société à responsabilité limitée», a private limited liability company (the «Company»), governed by the present articles (the "Articles") and by Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. The Company's name is "CRR Investments (No.1) S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is to acquire interests in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, as well as with other business entities, the acquisition by purchase, subscription or otherwise and the disposition by sale, exchange or otherwise of shares, bonds, loans, securities and other securities of any kind, and possession, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold shares in other companies and do business through its branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Capital - Corporate units

Art. 7. The Company's issued capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro), represented by eleven thousand and five hundred (11,500) ordinary corporate units (the "Ordinary Corporate Units"), hundred (100) class A corporate units (the "Class A Corporate Units"), hundred (100) class B corporate units (the "Class B Corporate Units"), hundred (100) class C corporate units (the "Class C Corporate Units"), hundred (100) class D corporate units (the "Class D Corporate Units"), hundred (100) class E corporate units (the "Class E Corporate Units"), hundred (100) class F corporate units (the "Class F Corporate Units"), hundred (100) class G corporate units (the "Class G Corporate Units"), hundred (100) class H corporate units (the "Class H Corporate Units"), hundred (100) class I corporate units (the "Class I Corporate Units"), hundred (100) class J corporate units (the "Class J Corporate Units"), with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The amount of the capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any corporate unit in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any corporate unit which the Company may repurchase from its member(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the member(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below).

Art. 8. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has a number of votes equal to the number of corporate units he owns.

Art. 9. The corporate units are freely transferable among the members.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The corporate units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per corporate unit.

Art. 10. The Company shall to the extent and under the terms permitted by law, have power to redeem its own corporate units.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of members or of a decision of the sole member (as the case may be), which sets the term of their office. The manager(s) need not to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s). The board of managers may appoint a chairman among its members.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The manager(s) remuneration is determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the managers(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, removes and replaces any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint a chairman of the board. If a chairman is appointed, his or her vote shall be counted as any other vote by a manager and not as a casting vote (which would be decisive in the event of a tie). The Board may appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of the chairman or one category A manager and one category B manager.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

General meetings of members

Art. 14. In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

The holding of a members meeting is not compulsory as long as the member's number does not exceed twenty-five (25). In such case, the text of the written resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

If the member's number exceeds twenty-five (25), the decisions of the members are taken by meetings of the members. In such a case an annual general meeting shall be held in Luxembourg within six (6) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of members may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of members are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by members representing more than the half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least eight (8) days before the meeting. If the entire capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be member.

Each member may participate in general meetings of members.

Decisions of the general meetings of members or taken by written resolutions are valid in so far as they are adopted by members representing more than the half of the capital of the Company.

If this majority is not reached at a first meeting or first written resolution, the members shall immediately be convened or consulted by registered letter to a second time and decisions will be taken at the majority of the votes cast whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of members, at a majority of members representing at least three-quarters of the capital of the Company and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued capital of the Company.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and on 31 December of each year.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 18. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the member's number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of members.

Supervision of the company

Art. 19. If the member's number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be member(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following his appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the members or of the sole member (as the case may be) until the approval of the annual accounts of the relevant period by the members.

Where the thresholds of the law dated 19th December 2002 (relating inter alia to the Trade and Companies' Register) are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the members amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

From the annual net profit of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be compulsory as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal value of the issued capital of the Company. For the avoidance of doubt, the annual net profit shall be determined, and distributions on corporate units shall be made as a consequence, in due consideration of any interest payment or other payments to be made on relevant debt instruments issued by the Company from time to time.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of members or the sole member (as the case may be) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or premium in compliance with this article 20.

Distributions on corporate units may be made out of (i) current net profits (as shown in interim accounts as of the date of distribution or repurchase and cancellation of an entire class of corporate units), (ii) profits carried forward with respect to the respective class of corporate units from relevant previous financial year(s), (iii) premium attached to the corporate units of the class of corporate units, (iv) free reserves and (v) all other distributable sums (the "Distribution Amounts"). In any relevant financial year in which or in relation to which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from the Distribution Amounts, the amount allocated to this effect shall be distributed as described below.

Each class of corporate unit shall be entitled to receive such portion of the Distribution Amounts of a given financial year as set out below:

- with respect to the financial year 2011 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class A Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2011, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2012 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class B Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2012, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2013 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class C Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2013, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2014 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class D Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2014, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2015 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class E Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the

Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2015, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2016 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class F Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2016, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2017 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class G Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2017, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2018 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class H Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2018, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2019 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class I Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2019, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

- with respect to the financial year 2020 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of corporate unit classes, each class of corporate units entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class J Corporate Units shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding classes of corporate units, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Corporate Units (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2020, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the classes of corporate units they hold;

If a class of corporate units entitling to dividend distributions of more than one (1) percent of their nominal value in a given year has not been repurchased and cancelled within the relevant financial year referred to above, or if there are no Distribution Amounts available for advance payments of dividends during that given financial year, that class of ordinary corporate units shall, for purposes of this article 20, be referred to as a «Non-Repurchased Class of Corporate Units».

The dividends may be paid in any currency selected by the board of managers of the Company or the sole manager (as the case may be) at the time and place fixed by the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article 20, the members of the Company, or the sole member (as the case may be), upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law, or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional measures

Art 25. Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) corporate units have been entirely subscribed by Cavenham Real Return named above, and fully paid-up in through a contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the Sole Member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at five (5).
2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Luce Gendry, born on July 8, 1949, in Perpignan (France), residing personally at 3 bis square Lamartine, 75116 Paris (France), as manager of A category;
 - Mr Constantin Papadimitriou, born on August 22, 1960, in Plan les Ouates (Switzerland), residing professionally at 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Geneva 3 (Switzerland), as manager of A category;
 - Mr David Cowling, born on November 22, 1967, in Harare (Zimbabwe), residing professionally at 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Geneva 3 (Switzerland), as manager of A category;
 - Mrs Stephanie Dawson, born on April 24, 1980, in Havering (United Kingdom), residing professionally at 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Geneva 3 (Switzerland), as manager of A category;
 - Mr Niko Laine, born on May 23, 1980 in Vantaa (Finland), residing professionally at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as manager of B category.
3. The registered office of the Company is set at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Cavenham Real Return, un fond d'investissement soumis à la loi des Iles Caïman ayant son siège social au P.O.Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Shedden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Island,

Ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 26 août 2011.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «CRR Investments (No.1) S.à r.l.»

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des billets, obligations et débetures et toute sorte de dette et/ou titres. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, le produit de tout emprunt et/ou des problèmes de dette ou de titres de capital à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre entreprise et la société peut également donner des garanties et gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder la sécurité sur l'ensemble ou sur certains de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice de toute autre compagnie ou personne, dans chaque cas, dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut généralement employer des techniques et instruments relatifs à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la société contre le crédit, de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut généralement effectuer toutes les opérations et transactions, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par décision des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par onze mille cinq cent (11.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent (100) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de classe A"), cent (100) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), cent (100) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C"), cent (100) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de classe D"), cent (100) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de classe E"), cent (100) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de classe F"), cent (100) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de classe G"), cent (100) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de classe H"), cent (100) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de classe I"), cent (100) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de classe J"), d'une valeur nominale de un euro (1 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

En plus de capital émis, il peut être créé une prime émission à laquelle toute prime payée à raison d'une part sociale, en plus de sa valeur nominale, est transférée. Le montant de la prime peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société pourrait racheter aux associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour faire des distributions aux associé(s) sous la forme d'un dividende ou pour doter la Réserve Légale (terme défini ci-après).

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliquent.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 10. Dans les limites de la loi, la Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat est décidé par une résolution des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cet égard.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas), laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le conseil de gérance peut désigner un président parmi ses membres.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en qualité de gérant de catégorie A ou en qualité de gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

La rémunération du/des gérants est/sont fixée(s) par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérants(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou de son associé unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, révoquer et remplacer n'importe quel manager.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à aux associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans le respect des dispositions de ces Statuts.

La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps à autre, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président du conseil. Si un président est nommé, son vote sera compté comme n'importe quel autre vote d'un gérant et non comme une voix prépondérante (qui serait décisive en cas d'égalité de voix). Le conseil de gérance peut désigner un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de n'importe quel gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être adressées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation doit spécifier l'heure et le lieu de la réunion et préciser l'ordre du jour de la dite réunion.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés dans un calendrier précédemment adopté par une décision du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou un autre, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputé équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants participant à la réunion ou dûment représentés, pourvu qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal qui pourrait être produit en justice ou autrement, devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les documents circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président ou la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Comme simple(s) mandataire(s), il(s) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée Générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Une résolution écrite, approuvée unanimement, peut être adoptée à n'importe quel moment, sans avis préalable.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doit être faite conformément à la Loi et doit être adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou de la première présentation de la résolution écrite, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée générale ou consultés, par lettre recommandée, et les résolutions sont adoptées à la majorité des votes émis quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des actifs de la Société et de toutes ses dettes, ainsi qu'un compte de profits et pertes et des notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de la loi du 19 Décembre 2002 (relative entre autre au Registre de Commerce et des Sociétés) sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises pourront être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décideront des termes et conditions de leur(s) mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net annuel de la Société au moins cinq pour cent (5%) doivent chaque année être affectés à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que de cette Réserve Légale représente dix pour cent (10%) de la valeur nominale du capital émis par la Société. Pour lever tout doute, le bénéfice net annuel est déterminé, et les distributions à raison des parts sociales doivent être faites en conséquence, en tenant dûment compte de tout paiement d'intérêts ou des autres paiements à faire sur les instruments de dette qui ont pu être émis par la Société de temps à autre.

Après dotation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon les cas) déterminent la façon dont il sera disposé du solde du bénéfice net annuel, en allouant tout ou partie du solde à une réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices antérieurement réalisés, les réserves distribuables ou primes d'émission en conformité avec cet article 20.

Les distributions à raison des parts sociales peuvent être tirées (i) du bénéfice net en cours (comme indiqué dans les comptes intermédiaires établis à la date de la distribution ou du rachat et de l'annulation de toute une classe de parts sociales), (ii) des bénéfices reportés de(s) exercice précédent(s) pertinents en relation avec la classe de parts sociales en cause (iii) de la prime d'émission attachée aux parts sociales de la classe de parts sociales, (iv) des réserves libres et (v) tous les autres sommes distribuables (le «Montant de Distribution»). Pour tout exercice financier donné au cours duquel ou au titre duquel la Société décide de procéder à des distributions de dividendes tirés du Montant de Distribution, le montant alloué à cet effet doit être distribué comme décrit ci-dessous.

Chaque classe de parts sociales est en droit de recevoir la partie du Montant de Distribution d'un exercice donné comme indiqué ci-dessous:

- À l'égard de l'exercice 2011 et chaque dixième année financière par la suite (ou pour toute période plus courte telle qu'à la lumière des précédentes annulations des classes de parts sociales, chaque classe de parts sociales donne droit aux bénéfices d'une année financière différente), les détenteurs des Parts Sociales de Classe A sont en droit de recevoir le solde du Montant de Distribution après que les détenteurs de toutes les autres classes de parts sociales en circulation, y compris le cas échéant la/les Classe(s) de Parts Sociales Non Rachetée(s) (tel que défini ci-après), ont reçu, sur les montants des distributions relatives à l'exercice 2011, un dividende équivalent à un (1) pour cent de la valeur nominale des classes de parts sociales qu'ils détiennent;

- À l'égard de l'exercice 2012 et chaque dixième année financière par la suite (ou pour toute période plus courte telle qu'à la lumière des précédentes annulations des classes de parts sociales, chaque classe de parts sociales donne droit aux bénéfices d'une année financière différente), les détenteurs des Parts Sociales de Classe B sont en droit de recevoir le

Si une classe de parts sociales donnant droit à des distributions de dividende de plus de un (1) pour cent de leur valeur nominale pour une année donnée n'a pas été rachetée et annulée dans l'exercice social donné visé ci-dessus, ou si il n'y a pas de Montant de Distribution disponible pour des paiements anticipés de dividendes au cours de ce exercice social donné, cette classe de parts sociales est, pour les besoins de cet article 20, considérée comme un «Classe de Parts Sociales Non Rachetée».

Les dividendes peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil de gérance de la Société ou le gérant unique (selon le cas) à la date et au lieu fixés par le conseil de gérant ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Art. 25. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libération - Apports

Les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ont toutes été souscrites par la fond Cavenham Real Return, ci-dessus nommé, et entièrement libérées par le biais d'un apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.500 EUR (mille cinq cent euros).

Décisions de l'associé unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social émis a adopté les décisions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à cinq (5).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Luce Gendry, née le 8 juillet 1949, à Perpignan (France), ayant son domicile privé au 3 bis square Lamartine, 75116 Paris (France), comme gérant de catégorie A;
 - Monsieur Constantin Papadimitriou, né le 22 août 1960, à Plan les Ouates (Suisse), résidant professionnellement au 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Genève 3 (Suisse), comme gérant de catégorie A;
 - Monsieur David Cowling, né le 22 novembre 1967, à Harare (Zimbabwe), résidant professionnellement au 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Genève 3 (Suisse), comme gérant de catégorie A;

- Madame Stephanie Dawson, née le 24 avril 1980, à Havering (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 1, place des Florentins, PO BOX 3241, 1211 Genève 3 (Suisse), comme gérant de catégorie A;

- Monsieur Niko Laine, né le 23 mai 1980 à Vantaa (Finlande), résidant professionnellement au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

3. Le siège social de la Société est établi au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011129827/723.

(110149883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Repc 27 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.328.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133135/10.

(110153313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Thara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 153.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011133166/12.

(110153248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Repc 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.330.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133143/10.

(110153371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Repcos 35 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 126.422.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133144/10.

(110153314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Reybie Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.947.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2011133154/11.

(110152956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Repcos 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 118.299.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133140/10.

(110153370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

"Europe Commerce Refractory S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 95.206.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EUROPE COMMERCE REFRACTORY SARL

Signature

Référence de publication: 2011133176/12.

(110153889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Ambolt Management S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 156.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011133191/11.

(110154001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Silver Spring Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Le Bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133158/10.

(110153360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Travinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 74.765.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133167/10.

(110153030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Zina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.242.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133175/10.

(110153008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Alexander J Davies, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.696.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/09/2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011133215/13.

(110154058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

dictant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.217.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133178/10.

(110154260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

"Europe Commerce Refractory S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 95.206.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EUROPE COMMERCE REFRACTORY SARL

Signature

Référence de publication: 2011133177/12.

(110154193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Agence Kasel-Kieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biver, 20, Om Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 124.640.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133181/10.

(110153993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Allygold Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.614.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011133184/12.

(110154393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Amer Sports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.287.

Par résolutions signées en date du 16 août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant avec effet au 15 août 2011

2. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant avec effet au 15 août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133192/15.

(110154015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Aon Re Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.782.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 2 septembre 2011

5. L'Assemblée nomme la société ERNST & YOUNG, 7 parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, réviseur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat des gérants Monsieur Maurice John Henri Marie BUIJZEN, Monsieur Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et Monsieur Denis REGRAIN, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour la société Aon Re Canada Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011133193/15.

(110153979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Aon Services Luxembourg & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.352.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON Services Luxembourg & CO S.C.A.

Référence de publication: 2011133195/10.

(110153978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ArcelorMittal WireSolutions, Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 5.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133198/9.

(110153868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Exeter Business Centre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 490.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.474.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARS:

Regus No. 4, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 1 January 2011, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.071 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Exeter Business Centre Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations and investments, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may also acquire and sell real estate properties and interests in real estate properties, for its own account, either in the Grand

Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures, notes and like securities.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities (including, for the avoidance of doubt, bonds) of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the director or as the case may be the board of directors (references to directors and to the board of directors in these articles of association are, for the avoidance of any doubt, to managers and to the board of managers as understood by Luxembourg law).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the director, or as the case may be the board of directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the board of directors.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at GBP 490,000 (four hundred and ninety Pounds Sterling) divided into 49,000,000 (forty-nine million) shares each with a nominal value of GBP 0.01 (one pence). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management, Binding signature. The Company is managed by one or several directors (each a "Director") who may be but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Director, the Directors constitute a board of directors (the "Board" or the "Board of Directors"). Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors may be represented at meetings of the Board by another Director without limitation as to the number of proxies which a Director may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to the Directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in

writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Directors and class B Directors. Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the Board of Directors are validly taken by the approval of the majority of the Directors of the Company provided at all times there is a quorum of the majority of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (including by way of representation).

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by any one Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one of the Directors, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Board of Directors may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Director.

The Company will be bound by the sole signature of any Director. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Director (if there is only one) or as the case may be the Board of Directors or, in the event of classes of Directors, by one class A and one class B Director acting together.

Art. 8. Liability of Directors, Indemnification. The Director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officers:

- against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law: (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented (ii) however, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Tuesday in May at 11:30 a.m. in Luxembourg each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year end, the annual accounts are drawn up by the Director or as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Director, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations

Art.15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1015 on commercial companies; in this case, articles 200-I and 2002, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe all the 49,000,000 shares of the Company having a nominal value of GBP 0.01 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of GBP 490,000 (four hundred and ninety Pounds Sterling) (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,300.

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at two (2) and the following persons are appointed as managers of the Company (constituting therefore the board of managers of the Company (or Board of Directors as such term is used in the Company's articles of association)), with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

(i) Mr Douglas Sutherland, company director, born on 7 June 1956 in Oregon, United States of America, with business address at 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr Mark Dixon, company director, born on 2 November 1959 in Hornchurch, United-Kingdom, with business address at 31, L'Estoril, avenue Princesse Grace, MC98000 Monaco.

(b) the registered office of the Company is set at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Regus No. 4, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée le 1^{er} janvier 2011, ayant son siège social au 25, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.071 (l'"Associé Unique").

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis du notaire instrumentant qu'il enregistre les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toute personne qui deviendra par la suite associé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Exeter Business Centre Holdings S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations et des investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut également acquérir et vendre des propriétés immobilières ou des intérêts dans des propriétés immobilières, pour son propre compte, que ce soit au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger, et elle peut entreprendre toutes opérations en rapport avec des propriétés immobilières, en ce compris détenir des participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou des véhicules d'investissement de tous types (en ce compris les associations et autres structures similaires), le principal objectif de ceux-ci étant l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gérance, et/ou la mise en location, directes ou indirectes, de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de créance, de notes et de valeurs mobilières similaires.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, gérer, développer et vendre ses biens tels qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir, dans et vendre toutes sortes de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non seulement des portefeuilles de valeurs mobilières (en ce compris, pour écarter tout doute, des obligations) de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option, des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à 490.000 GBP (quatre cent quatre-vingt-dix mille livres sterling) divisé en 49.000.000 (quarante-neuf millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 GBP (un pence) chacune. Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des statuts et la société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur décision des associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés, sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital de la société.

Art. 7. Gérance de la société, Pouvoir de signature. La société est gérée par un ou plusieurs gérants (chacun un "Gérant"), associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance"). Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux Gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Il peut être passé outre cette convocation en cas d'approbation de chacun des Gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou partout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérances dont le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, étant les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification des Gérants devra être dûment transcrite dans le procès-verbal de la réunion concernée et les Gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société à condition toutefois qu'il y ait à tout moment un quorum de la majorité des Gérants. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (les Gérants de classe A et les Gérants de classe B) toute résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, comprenant au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (en ce compris par voie de représentation).

Le procès verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par un Gérant. Des copies et des extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par un des Gérants, ou tel que décidé à la réunion concernée ou réunion subséquente.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de ladite résolution. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

La Société sera engagée par la seule signature d'un Gérant. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou de toutes personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant unique (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou, s'il y a des classes différentes de Gérants, par un Gérant de classe A et par un Gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des Gérants, Indemnisation. Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Gérant ou fondée de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement, en raison de son mandat présent ou passé de Gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, en ce compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres obligations.

Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou fondé de pouvoir:

- en cas de responsabilité de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation ainsi prévu sera conjoint et n'affectera aucun autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la société, y compris les Gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition légales contraires: (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du

capital représentée, (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et

(iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle devra se tenir tous les ans à Luxembourg le troisième mardi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé delà société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-I et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 49.000.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 GBP chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de 490.000 GBP (quatre cent quatre-vingt-dix mille livres sterling) ("Apport en Numéraire"). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.300.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2) et les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Mr Douglas Sutherland gérant de société, né le 7 juin 1956 dans l'Oregon, aux Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

(ii) Mr Mark Dixon gérant de société, né le 2 novembre 1959 à Hornchurch, au Royaume-Unis, résidant professionnellement au 31, l'Estoril, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

(b) le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ce même Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'associé unique, ledit mandataire de l'associé unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. ROMANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40995. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130336/433.

(110150567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Artra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8388 Koerich, 11, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 107.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011133199/10.

(110153789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Augustus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.734.

RECTIFICATIF

Ces comptes annuels remplacent la première version des comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 septembre 2011 sous la référence N° L110146322, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011133200/15.

(110153645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Agana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 23 septembre 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

AGANA S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011133211/15.

(110153874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

AAE Railcar Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 65.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133201/11.

(110153713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.962.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July
Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mabel Bidco Limited, a company incorporated in England and Wales, having its registered office at Nations House, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS and registered under number 7556525, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Lion/Katsu Investments S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.962, incorporated pursuant to a notarial deed on 15 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 271, on 25 March 2005. The articles of association of the Company were amended for the last time on 1 March 2010 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 816, on 20 April 2010.

Such appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the accounting year of the Company which from now on will end on the 30th April of each year. The current accounting year will be shortened and will end on the 30th April 2011.

Second resolution

The Sole Partner decides to change the dates of the accounting year of the Company so that it starts on 1st May of each year instead of 1st January and ends on 30th April of the following year instead of 31st December.

Third resolution

The Sole Partner decides to amend article 14.1 of the articles of association in order to reflect the above mentioned change so that they read henceforth as follows:

“ **Art. 14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first of May of each year and end on the thirtieth April of the following year.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mabel Bidco Limited, une société constituée en Angleterre, ayant son siège social à Nations House, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS et immatriculée sous le numéro 7556525, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après signature par le mandataire du comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'unique associé de "Lion/Katsu Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée (la «Société»), ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de registre B 104.962, constituée suivant acte notarié, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271, en date du 25 mars 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1 mars 2010 suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 avril 2010 numéro 816.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des décisions suivantes

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il se termine le 30 avril de chaque année. L'exercice social en cours sera abrégé et se termine le 30 avril 2011.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier les dates de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1^{er} mai de chaque année au lieu du 1^{er} janvier et qu'il finisse le 30 avril de l'année suivante au lieu du 31 décembre.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts afin de refléter les changements mentionnés ci-avant comme suit:

« **Art. 14.1.** L'exercice social commence le premier mai de chaque année et se termine le trente avril de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2011. Relation: EAC/2011/10539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011130872/80.

(110151143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Action Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011133209/10.

(110154111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.